

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK
Société Anonyme au capital de 100.000.000 de Dinars
Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 :

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/04/2018 au 30/06/2018	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Au 30/06/2018	Au 30/06/2017	Evolution Juin 18- Juin 17	Au 31/12/2017
1- Produits d'exploitation bancaire	132 395	107 618	260 945	203 276	57 669	438 929
*Intérêts	94 761	62 804	179 880	124 117	55 763	273 599
*Commissions en produits	15 172	14 581	30 201	28 436	1 765	59 353
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	22 462	30 233	50 864	50 723	141	105 977
2- Charges d'exploitation bancaire	66 633	47 078	130 118	89 741	40 377	202 614
*Intérêts encourus	63 109	45 016	124 046	85 666	38 380	192 193
*Commissions encourues	3524	2 062	6 072	4 075	1 997	10 421
3- Produit Net Bancaire	65 762	60 540	130 827	113 535	17 292	236 315
4- Autres produits d'exploitation	28	27	55	53	2	109
5- Charges opératoires, dont:	39 330	33 781	75 552	63 804	11 748	134 727
*Frais de personnel	21 604	20 667	42 817	39 525	3 292	81 525
*Charges générales d'exploitation	13 819	9 822	25 487	18 105	7 382	40 205
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 344 208	1 427 257	-83 049	1 515 013
*Portefeuille-titres commercial			852 288	946 093	-93 805	1 021 409
*Portefeuille-titres d'investissement			491 920	481 164	10 756	493 604
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			4 161 742	3 876 237	285 505	4 060 300
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			4 191 393	4 068 080	123 313	4 689 210
*Dépôts à vue			1 456 168	1 315 270	140 898	1 607 782
*Dépôts d'épargne			1 038 685	906 505	132 180	992 975
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			228 947	165 019	63 928	248 017
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			572 770	559 850	12 920	562 137

I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 juin 2018

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/06/2018, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 juin 2018.

Au terme du **deuxième trimestre 2018**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank ont évolué comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **4.161,7MD** à **fin juin 2018** contre **3.876,2MD** au **30/06/2017**, soit une augmentation de **7,36%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **4.191,4 MD** au **30-06-2018** contre **4.068,1 MD** à **fin juin 2017** soit une hausse de **123,3 MD**. Cette hausse s'explique en grande partie par :
 1. L'évolution du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **1.456,2 MD** au **30/06/2018** contre **1.315,3 MD** à **fin juin 2017**, soit une augmentation de **10,71 %**.
 2. Une bonne progression des comptes épargne de **14,58 %** et dont le solde s'est établi à **1.038,7 MD** au **30/06/2018** contre **906,5 MD** au **30/06/2017**.
- ✓ **Le portefeuille-titres commercial** s'est élevé à **852,3 MD** à **fin juin 2018** contre **946,1 MD** au **30/06/2017**, soit une baisse de **93,8MD**.
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **481,2 MD** au **30 juin 2017** à **491,9 MD** au **30 juin 2018**, soit une augmentation de **10,7MD**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **28,33%** pour atteindre **260,9MD** au **30/06/2018** contre **203,3MD** au **30/06/2017**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **130,1 MD** au **30 juin 2018** contre **89,7 MD** au **30 juin 2017** soit une hausse de **40,4 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **30-06-2018** s'est inscrit à **130,8 MD** contre **113,5 MD** pour la même période **2017**, soit une évolution de **15,24%**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **75,6 MD** à **fin juin 2018** contre **63,8MD** à **fin juin 2017** soit une augmentation de **18,50%**.